



Déclaration liminaire au CTAC du 29 novembre 2021

Nous regrettons, une fois de plus, l'ordre du jour extrêmement chargé de ce CTAC. Nous savons par avance que nous ne pourrions utilement échanger et nous positionner sur l'ensemble des sujets. Cela met à mal le dialogue social mais aussi les équipes administratives qui ont travaillé en amont.

Chaque année, nous faisons cette remarque, nous demandons cette fois, fermement, de prendre les dispositions nécessaires pour y remédier. Ainsi, il serait envisageable d'organiser plus de CTAC en cours d'année et particulièrement en fin d'année afin de décharger les points à examiner.

Cet ordre du jour, nous avons demandé sa modification avec un ajout - et oui, les sujets prioritaires qui concernent les agents, le sont pour nous aussi !- concernant le télétravail. Nous demandons maintenant qu'il soit examiné en priorité en non en fin de séance car nous savons qu'elle sera tardive.

La CGT qui a signé l'accord relatif au télétravail en Centrale est soucieuse de sa mise en œuvre. Nous avons été alertés par des agents dans différentes directions qui nous ont signalé des pratiques managériales qui nous semblent inadmissibles. Il doit y avoir discussion et arbitrage sur les demandes de télétravail mais avec respect et bienveillance. Ces mêmes managers étaient bien contents d'avoir des équipes efficaces, en télétravail parfois bien au-delà des 3 jours, dans un contexte de crise sanitaire.

Malheureusement la crise n'est pas derrière nous et nous pensons qu'il est nécessaire de réaffirmer la nécessité de respecter les mesures sanitaires et gestes barrières. Trop de relâchements sont constatés sur Bercy : dans les couloirs, en réunion et dans les cantines ; des agents cas contacts ou même positifs sont au travail, d'autres viennent avec leurs enfants qui ne sont pas admis à l'école... La responsabilité de l'employeur est de protéger les salarié.e.s, nous vous demandons d'agir en ce sens.

Nous ne nous satisfions pas de voir de dégrader les conditions de travail : fatigue, anxiété et démotivation sont là. Aussi nous ne pouvons examiner de manière positive les réorganisations et restructurations que vous imposez aux agents, en pleine crise sanitaire et à quelques mois des élections politiques. D'autant que ces réorganisations se font sans réelle prise en compte des conditions de travail dans la conduite des projets.

Les attentes des agents portent bien entendu sur leur pouvoir d'achat. Alors que nous avons perdu, sur la base du point d'indice, 20% de salaire depuis 2000, ce gouvernement refuse toujours à décider une mesure générale. L'indemnité inflation est une opération électorale pour dire qu'un geste a été fait. De même, la revalorisation de la catégorie C (qui ne représente que 12% des agents au MEFR) était rendue indispensable par celle du Smic.

... / ...

La CGT rappelle que le gel quasi-total de la valeur du point depuis plus de 10 ans et l'absence d'augmentations générales ont conduit à des pertes de pouvoir d'achat abyssales, à des tassements de carrière d'un niveau inédit, à une non prise en compte des qualifications et des compétences absolument catastrophique.

C'est pourquoi, La CGT revendique une augmentation immédiate de 10 % de la valeur du point d'indice et la mise en œuvre d'un plan de rattrapage des pertes cumulées.

La CGT souhaite que la fonction publique puisse continuer à assurer son rôle au service des citoyens, satisfaire leurs droits et besoins fondamentaux. Pour cela, le statut général, actuellement remis en cause par la « transformation de la fonction publique » est une garantie pour les usagers et les agents. Il garantit la neutralité, des services égalitaires sur le territoire et donc la démocratie. Dans le contexte actuel, il est bon de le rappeler.

Pour ce qui concerne la Centrale, nous souhaitons que les efforts entrepris et décidés dans le cadre du dialogue social se concrétisent.

Ainsi, nous l'avons indiqué pour l'expérimentation du télétravail, nous veillons à ce que sa mise en œuvre permette de conserver l'efficacité de notre administration mais aussi le respect des clauses de l'accord signé et en particulier le nécessaire équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

La CGT a souhaité la négociation d'un accord égalité professionnelle femmes-hommes, revendiqué la nécessaire suppression des écarts de rémunérations qui passe par un état des lieux de ces écarts mais aussi par l'élaboration d'un budget dédié. Nous avons fait, une fois de plus, des propositions concrètes constructives et nous continuerons d'être exigeants sur ce point.

Enfin, nous le rappelons dans cette instance, nous souhaitons aller de l'avant sur les conditions de travail des agents mais aussi sur la nécessaire évolution des carrières.

Des plans directionnels sont mis en place au MEFR, en Centrale, nous avons un « projet stratégique » en cours, il serait légitime de mettre aussi en place des contreparties positives pour les agents.

Bercy le 29 novembre 2021